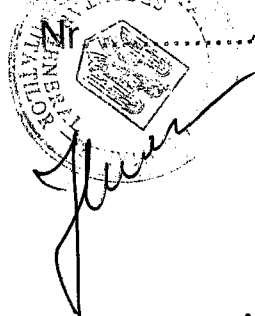


APROBAT

În ședința Biroului permanent al
Camerei Deputaților

din data de 30.10.2012



55a/2226/23.10.2012
(NR.REF-17.143/2012)

Parlamentul României
Camera Deputaților

Parlamentul României
Camera Deputaților

Nr. 1123 din 29.10.2012

INFORMARE

**privind participarea la lucrările celei de a 7-a sesiuni plenare a
Adunării Parlamentare a Mediteranei
(Malta, 12 – 13 octombrie 2012)**

În perioada 12 – 13 octombrie 2012, au avut în Malta lucrările **cele de a 7-a sesiuni plenare a Adunării Parlamentare a Mediteranei (APM)** la care am participat în calitate mea de membru al Comisiei pentru politică externă a Camerei Deputaților.

Pe ordinea de zi a lucrărilor Sesiunii APM au avut loc dezbateri la nivelul grupurilor geopolitice, Grupul statelor de nord și Grupul statelor din sud. De asemenea, în programul sesiunii au mai existat alocuțiuni din partea Președintelui Adunării Parlamentare a Mediteranei, Fayez al-Tarawneh, Secretarului general al ONU, domnul Ban Ki-moon, Președintele parlamentului maltez, Dr. Michael Frendo, Șeful Delegației parlamentare malteze, deputatul Jesmund Mugliett, Președintele Comitetului împotriva terorismului al Consiliului Națiunilor Unite, E.S. domnul ambasador Hardeep Singh Puri, Președintele Adunării Parlamentare a OSCE, domnul Ricardo Miglori, Secretarul general al Asociației parlamentare a Commonwealth-ului.

Sesiunea plenară a APM a continuat cu aprobarea prin vot, din partea membrilor cu drept de vot, a:

- rezoluției privind „Procesul de pace și contextul în lumea arabă”;
- raportului privind „Eco-mafiile și impactul lor asupra Mediteranei”;

- raportului privind „Mediul mediteranean în pericol: necesitatea unei acțiuni urgente”;
- raportului privind „Activitățile APM privind comerțul exterior și investițiile în Mediterana”;
- votului asupra raportului „Educația”;
- votului asupra raportului „Crearea de locuri de muncă și lupta împotriva șomajului în zona Mediteranei”;

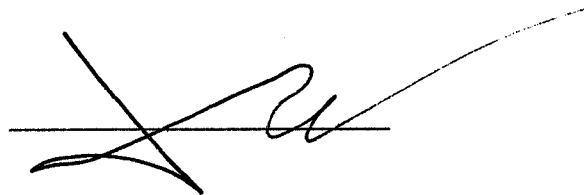
În continuarea lucrărilor, au avut loc o serie de dezbateri care au scos în evidență, printre altele, faptul că trăim într-o lume complicată. Problemele lumii de azi rezidă, în principal, din criza economică mondială actuală, care a debutat în anul 2007 pe fundalul crizei bancare și imobiliare.

Totodată, s-a atras atenția asupra deficitelor publice, asupra pericolului unor organisme suprastatale care „controlează statul”; asupra faptului că oamenii nu mai cred în politicieni, că au scăzut fluxurile financiare, că a crescut șomajul, că populația în unele state a îmbătrânit, că trebuie deschisă piața muncii la nivel mondial, că state precum Australia, Canada recrutează forțe de muncă competente și că țări dintre cele mai sărace subvenționează țările bogate prin „export” de forță de muncă; de asemenea, asupra faptului că sunt importante investițiile în infrastructura energetică și nu numai, asupra problemelor din Orientul Mijlociu care așteaptă o rezolvare de mult prea multă vreme, etc.

La finalul sesiunii plenare au fost nominalizați membrii biroului APM și a fost ales noul președinte al APM în persoana domnului senator Francesco Maria Amoruso.

De asemenea, a fost discutat și aprobat Planul Strategic de acțiune al APM pentru perioada 2013 – 2017, plan pe care îl anexez prezentei informări.

Domnul deputat, Iosif BLAGA





PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
الجمعية البرلمانية للبحر الأبيض المتوسط

VIIème session plénière de l'APM à Malte, 12-13 octobre 2012

2nd plan stratégique et d'action de l'APM pour 2013-2017

PLAN STRATÉGIQUE

Introduction et contexte

La Méditerranée regroupe différents pays dont les contextes culturels, économiques et sociopolitiques sont divers et évoluent à des rythmes différents et dans des directions variées. En dépit de l'incroyable diversité qui caractérise la région méditerranéenne – et qui est sans doute son plus grand atout – l'ensemble des Etats méditerranéens sont aujourd'hui unis par les mêmes valeurs et aspirations : celles de parvenir au respect universel des principes démocratiques fondamentaux et des Droits de l'Homme consacrés par le droit international afin que ses peuples puissent coexister pacifiquement et prospérer ensemble.

Instaurée en 2005, l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (APM), dont le siège a été établi à Malte, regroupe aujourd'hui 26 Etats membres, 6 membres associés et partenaires et 16 organisations régionales ou internationales ayant un statut de membre observateur. L'APM est la seule véritable organisation pan méditerranéenne, la seule qui représente véritablement les intérêts et les valeurs de tous les pays de la Méditerranée et de ceux qui partagent une histoire et un héritage culturel méditerranéens.

La création de l'APM est le résultat d'un processus de négociation qui a débuté dans les années 80 au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM), sous les auspices de l'Union interparlementaire. Le 6 et 7 février 2005, à Napflion (Grèce), la CSCM a été transformée en une entité régionale permanente. Un an plus tard, à Amman (Jordanie), la séance inaugurale de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) a eu lieu. Le premier Président de l'APM, M. Abdelwahed Radi (Maroc), y a été élu, et les instruments de l'Assemblée ont été également adoptés. L'APM dispose aussi d'un Bureau chargé d'orienter et de piloter ses activités, ainsi que de trois Commissions permanentes axées sur des domaines stratégiques en conformité avec la Charte de l'APM. Ces dernières représentent le bras opérationnel de l'APM. Il s'agit de la 1ère Commission permanente sur la coopération politique et en matière de sécurité, la 2ème Commission permanente sur la coopération économique, sociale et environnementale, et la 3ème Commission permanente sur le dialogue entre les civilisations et les Droits de l'Homme. Le travail de chaque Commission est divisé en secteurs spécifiques, organisés sous forme de Groupes d'étude spéciaux ou de Comités *Ad hoc*.

L'actuel président de l'APM est S.E. le sénateur Dr. Fayez al-Tarawneh (Premier ministre de la Jordanie). Il est assisté par M. Sergio Piazzi, le Secrétaire Général, et par le personnel qualifié du Secrétariat qui administre et organise les activités de l'Assemblée. Au cours de sa courte vie, l'APM a franchi de nombreuses étapes, la plus mémorable d'entre elles étant l'octroi du statut d'Observateur permanent à l'Assemblée générale des Nations Unies par la résolution A/RES/64/124, lors de la 64ème Séance de l'Assemblée générale le 16 décembre 2009. La même année, l'APM s'est également vu confier la mission d'assurer la dimension parlementaire du Dialogue 5+5 entre les pays occidentaux de la Méditerranée.

Plan d'action stratégique, 2008-2012

Une fois établie, l'APM a préparé son Plan d'action stratégique pour la période 2008-2012, dont le but principal était d'affirmer la centralité de la Méditerranée et des membres de l'APM ainsi que d'adresser leurs préoccupations et leurs intérêts communs. Les objectifs du Plan d'action stratégique pour la période 2008-2012 étaient le renforcement de la confiance entre Etats méditerranéens, la promotion de la sécurité régionale, de la paix et de la stabilité, et, plus généralement, de consolider les efforts des divers pays dans la poursuite de ces buts.

Dialogue parlementaire

L'APM a choisi, comme moyens de développement du dialogue parlementaire avec les Parlements des Etats membres et les organisations régionales et internationales : l'écriture de rapports et de résolutions, les analyses comparatives, les échanges d'informations et les missions sur le terrain. Le but de ce dialogue renforcé est de promouvoir le développement d'une société fondée sur le savoir ainsi que d'une compréhension mutuelle plus approfondie entre les parlements et les gouvernements méditerranéens dans les domaines de compétence de l'APM (coopération politique et en matière de sécurité, problèmes économiques, sociaux et environnementaux, dialogue entre civilisations et respect des Droits de l'Homme). Le Secrétariat de l'APM a aussi institué des Points focaux au sein de chaque délégation nationale et de chaque organisation partenaire afin de faciliter les échanges d'informations, être à jour avec les activités de chaque parlement et afin qu'ils agissent en tant que moteurs de changement et de réforme.

Rayonnement de l'APM

L'APM a pris de nombreuses mesures pour développer sa visibilité. Elle a notamment mis en place un site web, et établi une Journée de la Méditerranée le 21 mars – le premier jour du printemps – au cours de laquelle les différents parlements membres de l'APM fêtent la « méditerranéité ». De plus, l'APM a créé le Prix Méditerranéen dans plusieurs domaines afin de récompenser les contributions exceptionnelles à la promotion des intérêts des peuples de la Méditerranée. Le titre d'« Ambassadeur itinérant » a également été créé dans le but de représenter les intérêts de la Méditerranée dans les instances internationales.

Rôle institutionnel

Le rôle institutionnel de l'APM dans la région consiste à participer et à contribuer activement aux activités d'autres organisations internationales et régionales (notamment le Secrétariat des Nations Unies, l'UNESCO, L'ONUDI, UNECE, l'OMM, le PNUD, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, PABSEC, la Conférence Islamique, la Ligue Arabe, la Troïka européenne, les institutions financières et l'administration des Etats-Unis) dans

des domaines d'intérêt pour la Méditerranée ainsi qu'à organiser des missions sur le terrain. En 2009, l'APM a pris l'initiative sans précédent d'établir une réunion biennale des Secrétaires généraux, organisé sur rotation par chaque Etat membre, ainsi qu'une réunion annuelle avec les ambassadeurs dans le but d'élaborer des stratégies de coordination et de mettre en place une collaboration plus étroite.

Diplomatie parlementaire

L'APM organise régulièrement des réunions et des entretiens avec les représentants diplomatiques de ses Etats membres à Genève, New York et dans d'autres villes afin de les tenir informés sur l'évolution de certains événements ainsi que sur les activités de l'APM. Depuis sa fondation, l'APM est devenue un facilitateur important dans le processus de paix israélo-palestinien et est largement reconnue par la communauté internationale comme étant un messager de paix et de dialogue.

Dialogue entre les civilisations

En 2009, l'APM a adopté le « Programme de Fès » qui prévoit des actions concrètes à entreprendre par les Etats membres afin de renforcer le dialogue interculturel et interreligieux. De plus, une délégation de l'APM a été reçue à deux reprises par le Pape Benoît XVI au Vatican. Suite à ces rencontres, le Saint-Siège a rejoint l'APM en tant que membre observateur.

Commerce et investissement

Le « Panel de l'APM sur le Commerce extérieur et les Investissements en Méditerranée » a été lancé à Lisbonne, au Portugal, les 27 et 28 mai 2010 en tant qu'instrument pour la stimulation de la coopération et l'intégration économiques dans la région. Le Panel rassemble des parlementaires, des membres des différents gouvernements, des experts dans les domaines de l'économie et de la finance (dont des agences de placement, des chambres de commerce, des institutions financières, des associations de consommateurs et de patrons, et des organisations internationales), ainsi que des entrepreneurs du secteur privé dont le but commun est de promouvoir les échanges commerciaux et l'investissement dans la région. Leur objectif principal est de stimuler l'intégration économique et de promouvoir l'adoption de mesures de facilitation en appelant à la création d'une Zone méditerranéenne de libre-échange, en soutenant l'activité des PME, en identifiant des mesures et des instruments pour attirer les investissements et le financement, et plus généralement en mettant en place des mesures pour stimuler la création d'emploi dans la région.

Qu'il s'agisse de soutenir les transitions démocratiques dans le Sud, de combattre la corruption dans le Nord, de construire une paix et une stabilité durables, de promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables ou plus généralement de stimuler la coopération régionale, l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée – où tous les parlements membres sont représentés sur un pied d'égalité – a largement contribué, en seulement 6 années d'existence, à la transformation de la Méditerranée en une région profondément engagée dans le dialogue politique, social, économique et culturel impliquant tout les peuples qui habitent ses rives. Les activités menées par l'Assemblée sont un témoignage poignant et contemporain de l'évolution rapide des événements dans la région.

Une vision pour les défis à venir : plan d'action stratégique 2013-2017

Le Président de l'APM et Premier ministre de la Jordanie, le sénateur Fayez al-Tarawneh, a rappelé à plusieurs reprises que le Printemps arabe a changé la région méditerranéenne de façon permanente et que l'APM doit s'adapter aux besoins et aux attentes de la région. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, a exprimé son accord avec le Président sur la question lors d'une réunion bilatérale. L'Assemblée parlementaire de l'OTAN a également partagé cette vision lors d'une réunion avec l'APM à Marseille au printemps 2012.

La recherche de la stabilité, la sécurité, la prospérité, la démocratie, la bonne gouvernance, la responsabilisation, la confiance dans les institutions, le respect mutuel et la coexistence pacifique est un objectif qui continuera à faire partie de la vision de l'APM pour les prochaines 5 années. La période précédente ayant servi à mettre en place les outils nécessaires, à créer des réseaux et des synergies, des plateformes et des panels ainsi qu'à initier le processus de la diplomatie parlementaire et du dialogue parlementaire dans la région méditerranéenne et au delà, il est nécessaire que la prochaine période soit axée d'un côté sur la consolidation de la position de l'APM, et de l'autre sur l'accélération de sa réactivité face à un environnement qui évolue rapidement ainsi que sur l'approfondissement de sa pénétration dans le tissu social.

Dialogue parlementaire

L'APM continuera à développer le dialogue parlementaire à travers ses trois Commissions permanentes par le renforcement de ses partenariats avec des institutions nationales, régionales et internationales, principalement avec l'ONU et ses différentes agences. L'APM cherchera également à développer une approche incluant toutes les parties prenantes en obtenant la participation d'organisations diverses telles que l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe, l'Union du Maghreb arabe, la Ligue Arabe, l'Union interparlementaire arabe et d'autres assemblées parlementaires régionales en tant que partenaires de l'APM. En effet, le 6 octobre 2012, l'APM et la Ligue arabe se sont mis d'accord pour organiser une réunion avec des institutions régionales à fin de diffuser des informations sur leurs mandats respectifs. L'objectif de cette réunion était de mettre en place une action complémentaire. Il s'agirait pour chaque organisation de se concentrer sur ses points forts et ses compétences sectorielles. Une telle activité doit être surveillée par les officiers de liaison.

L'APM prévoit également de continuer à développer sa position en tant que Centre d'excellence de la diplomatie parlementaire dans la région méditerranéenne en étendant ses activités au-delà des relations parlementaires traditionnelles et en coopérant avec des organes et des représentants de secteurs divers dont des gouvernements, les institutions de Bretton Woods, les universités et organismes de recherche, ainsi que les membres de la société civile qui jouent un rôle important dans l'échange d'idées et d'information sur l'avenir de la région. La coopération avec les parlements membres et les assemblées régionales doit être renforcée afin que leurs programmes puissent être coordonnées avec les enjeux stratégiques de la région. Les échanges parlementaires doivent également être encouragés afin que les parlementaires puissent approfondir leur connaissance des institutions parlementaires des autres membres.

Rayonnement de l'APM

L'APM est reconnue comme un acteur majeur dans la région chargé de soulever les questions d'intérêt commun les plus importantes pour ses parlements membres et d'autres organisations internationales. Afin de consolider cette reconnaissance et d'en

tirer profit, l'APM doit aborder sa stratégie de communication de façon plus concrète et ciblée. Ceci nécessitera du renforcement de l'Unité d'information publique et de communication de l'APM afin d'améliorer la visibilité de l'assemblée à travers ses activités de promotion, de sorte que l'on puisse tirer profit de toutes les opportunités de rendre les travaux de l'APM publics et d'en diffuser les messages ainsi que ceux de ses membres. Une approche plus proactive envers les médias nationaux et régionaux doit être adoptée afin de créer une perception publique de l'APM en tant qu'organisation unique travaillant pour les parlements et les citoyens de la Méditerranée.

Les relations de l'APM avec les médias doivent, de plus, être améliorées, et il est impératif que les Bureaux d'information publique de chaque parlement national soient impliqués dans ces relations au niveau local. Des activités de réseautage avec les journalistes et les correspondants, particulièrement ceux responsables de la diplomatie parlementaire et d'initiatives en relation directe avec les activités de l'assemblée, doivent également être réalisées. Au cours de la période 2013-2017 l'APM devra étendre et approfondir ses contacts avec les organismes internationaux, les ONG, les organismes sectoriels et les groupes de la société civile intéressés par les questions abordées par l'APM. Les instruments de support technologique seront aussi mis à niveau pour rester en phase avec les nouvelles technologies de communication, l'évolution des médias sociaux, etc. Les ambassadeurs itinérants de l'APM devront être utilisés de façon plus stratégique.

Rôle institutionnel

Le rôle institutionnel de l'APM continue de croître et l'assemblée doit travailler à consolider sa position privilégiée auprès de l'ONU. Les Nations Unies attendent beaucoup de l'APM, puisqu'elle est le seul organisme régional ayant été capable de réunir Israël et la Palestine autour de la même table, où ils ont échangé leurs opinions et établi un dialogue constructif – et ceci au plus haut niveau parlementaire. Au cours de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier, l'Envoyé Spécial de l'ONU au Moyen Orient a informé le Secrétaire général de l'APM de sa volonté de mettre en place des stratégies de coopération avec l'APM en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien.

L'APM verra aussi ses responsabilités agrandies quant aux crises affectant la sécurité de ses membres ou de la région et devra y réagir très rapidement. Dans l'idéal, un parlementaire ayant une grande disponibilité et étant capable de se déplacer rapidement doit être désigné dans chaque Etat membre et doit être chargé de représenter l'APM sur le terrain en cas de crise. De plus, plus d'attention doit être prêtée au terrorisme et aux nouveaux défis affectant la région du Sahel qui auront des conséquences pour les deux rives de la Méditerranée. Quant au processus de démocratisation du Printemps arabe, l'APM, en accord avec ses statuts, doit prendre les mesures nécessaires pour devenir un observateur lors des élections nationales organisées dans la région méditerranéenne.

L'égalité de genre et l'éducation doivent conserver leur place centrale dans tous les programmes et les rapports de l'APM.

En ce qui concerne la création d'une plateforme pour promouvoir l'investissement et soutenir les infrastructures productives, l'APM, qui est considérée comme étant l'interlocuteur officiel des institutions financières européennes, devra intensifier ses

activités afin de mettre en place un mécanisme méditerranéen de financement dédié aux PME et à la création d'emploi dans la région.

Diplomatie interparlementaire

L'APM est résolument engagée dans sa condition de Centre d'excellence sur les questions de paix et de sécurité dans la région méditerranéenne. Tout d'abord, elle concentrera son attention et ses ressources sur les questions relatives aux processus de démocratisation dans les pays du Printemps arabe, le conflit israélo-palestinien au Moyen-Orient et le processus d'intégration dans les Balkans. Ensuite, elle continuera à développer sa capacité de surveillance des processus locaux en évolution continue par le biais de son réseau diplomatique et soutiendra la mise en place de mesures préventives pendant les périodes de tension croissante et de confrontations.

Les événements du Printemps arabe ont soulevé des questionnements sur la sécurité interne et le respect des Droits de l'Homme dans la région. L'APM favorisera une coordination plus étroite avec le Département des affaires politiques (DPA) et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) des Nations Unies ainsi que l'OSCE et travaillera aux côtés des parlements nationaux à renforcer les stratégies internes de maintien de la paix et de la sécurité. L'APM est dans une position particulièrement favorable pour jouer ce rôle en raison de son indépendance et sa neutralité.

Dialogue entre les civilisations

Les statistiques économiques ne sont pas le seul repère pour mesurer l'état de santé global d'un pays. Il est tout aussi important de comprendre les facteurs ethniques, culturels, religieux, psychologiques et même mythologiques. L'APM préconise l'unité à travers la diversité et est un fervent défenseur des libertés et de la tolérance. L'assemblée dénonce ouvertement tous les actes extrémistes, de discrimination et d'intolérance qui tendent à créer des divisions entre les peuples et à les isoler. L'APM continuera à travailler, dans le cadre de sa 3ème Commission permanente, sur le développement d'une identité méditerranéenne, celle d'une région englobant une diversité culturelle, ethnique, politique, raciale, religieuse et sociale mais où les peuples puissent être unis dans un ensemble cohérent et homogène par le désir de vivre en paix et de prospérer ensemble.

A travers le dialogue interculturel et religieux, L'APM continuera à promouvoir l'inclusion et à lutter contre toute forme d'extrémisme et de discrimination, en particulier la discrimination contre les femmes. Parce que la clé d'une société tolérante réside dans l'éducation, l'APM continuera à sensibiliser les parlements nationaux aux résultats obtenus par les institutions de recherche dans le domaine de l'inclusion sociale, et collaborera également avec l'UNESCO et le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe dans la promotion de programmes d'échange pour les jeunes.

En raison de son engagement et de sa détermination, l'APM a été officiellement invitée à faire partie du « Groupe d'amis » au plus haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, le 26 septembre 2012, pour soutenir l'action de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations. Cette invitation est sans doute une incitation à l'approfondissement des activités de l'Assemblée dans ce domaine.

Sur la question des migrations, l'APM développera des activités en relation avec les migrations en Méditerranée occidentale en coopération avec la Commission européenne et le Dialogue 5+5, qui a mis en place un programme prospectif sur l'échange d'informations, la gestion commune des frontières internationales, les formes de migration pour le travail, de migration pour le développement et de protection des droits des immigrants.

Commerce et investissement

La crise financière et économique a engendré un sentiment d'insécurité et d'instabilité dans l'ensemble de la région, aussi bien sur la rive Nord que la rive Sud de la Méditerranée. L'APM estime que la création d'emploi est un facteur essentiel de stabilité, qui doit être combiné avec une distribution équitable des ressources de base et de la richesse. L'APM est toujours confiante que ceci peut être réalisé moyennant la mise en place d'une Zone méditerranéenne de libre-échange et d'un mécanisme de financement dédié, entre autres, à affecter les investissements aux PME et aux infrastructures.

En outre, l'APM est très favorable au développement durable ainsi qu'aux projets de co-développement et prévoit d'intensifier ses efforts pour inciter les parlements nationaux à promouvoir et à développer des politiques éducatives dans le domaine de l'environnement dès un très jeune âge dans les écoles. Une attention toute particulière sera accordée aux questions du changement climatique et de la disponibilité limitée et l'inégale distribution de l'eau potable dans la région. En reconnaissance de son engagement et de sa détermination à relever les nombreux défis relatifs à la question de l'énergie en Méditerranée, l'APM a été chargée à Ouarzazate, au Maroc, en septembre 2012, de faciliter et de coordonner le travail requis pour l'établissement d'une « Communauté méditerranéenne de l'énergie ». Sur le même sujet, l'APM, après avoir adressé l'Assemblée générale de l'ONU lors d'une réunion de haut niveau sur « L'énergie pour tous », devra également contribuer activement au travail du groupe créé par le Secrétaire général de l'ONU et qui fonctionnera sous la coordination du Directeur général de l'ONUDI.

Mise en œuvre et exploitation 2013-2017 : points principaux

Les événements et les activités organisés par l'APM visent à consolider la coopération entre les parlements membres, leurs députés et la société civile aux niveaux international, régional, national et local. Au cours de la prochaine période de 5 années, de 2013 à 2017, l'APM a besoin de concentrer ses efforts à s'équiper le mieux possible pour être en mesure de faire face aux défis de la région. Il lui faut donc continuer à développer et à améliorer les stratégies existantes d'action conjointe et d'échange d'information dans le cadre d'une société fondée sur le savoir et sur les principes de respect mutuel et de tolérance, dans le respect du droit international et des Droits de l'Homme.

Le statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies a permis à l'APM de créer des bureaux d'observateur permanent aux sièges de l'ONU à Genève, à Vienne et à New York, ce dernier au sein de l'ambassade maltaise. De plus, l'APM doit ré-examiner la nature de sa coordination avec la Ligue Arabe au Caire, les officiers de liaison à Barcelone, à Rome avec le Vatican et la FAO, à Paris avec l'UNESCO et l'OECD. De plus, le Dialogue 5+5 a couvert un manque dans la structure de l'APM qui ne disposait pas d'un pilier intergouvernemental pour reproduire ses activités. L'APM,

dans ses efforts pour assurer la dimension parlementaire du Dialogue 5+5, travaillera avec les prochains présidents pour coordonner la complémentarité de leurs actions.

L'APM priorisera donc la réalisation d'actions spécifiques conformément au mandat fixé par sa Charte, et en accord avec les activités menées par ses trois Commissions permanentes :

Coopération politique et en matière de sécurité

- L'APM renforcera le dialogue parlementaire visant à promouvoir l'inclusion sociale au niveau local, national, régional et international, puisque cette inclusion est essentielle au développement et à la préservation des valeurs démocratiques fondamentales sur lesquelles se fondent les sociétés méditerranéennes.
- L'APM continuera à agir en tant que coordinateur pour l'échange d'informations, de leçons apprises et des meilleures pratiques et sera chargée de s'assurer que les questions les plus importantes concernant la région méditerranéenne font partie des agendas de ses parlements membres. L'APM diffusera sur son site web et aux parlements nationaux – à travers ses Points focaux – des informations sur l'ensemble des événements auxquels l'assemblée ait été invitée, ait participé ou qu'elle ait coordonné dans la région ou à l'international.
- L'APM aidera les parlements membres à s'assurer que l'information concernant les stratégies et les politiques de sécurité communes est diffusée dans la région, la coopération anti-terrorisme et anti-criminalité incluse.
- Elle fournira toute information disponible sur les menaces à la sécurité de la région aux parlements membres. Il faudra pour cela, entre autres, que les membres et les députés de l'APM soient capables de se déplacer rapidement quand cela soit nécessaire afin de rencontrer les acteurs clés dans un conflit donné.
- En raison de l'impasse dans laquelle se trouve depuis quelque temps l'Union pour la Méditerranée, et dans l'espoir que cette institution sera capable, dans un avenir proche, d'affecter en tant qu'organisme régional des fonds pour des projets importants d'infrastructure dans la région, l'APM prévoit de développer sa coopération continue avec les co-présidents et les membres du Dialogue 5+5, dont l'APM représente la dimension parlementaire.

Questions économiques, sociales et environnementales

Commerce et investissement

- Afin d'encourager le développement économique, l'APM focalisera son activité tout d'abord sur la promotion et l'harmonisation des mesures législatives des parlements nationaux et régionaux dans le but de rendre les investissements et les relations commerciales moins bureaucratiques. Ces mesures doivent donc

être effectives et prises de façon transparente. Elles doivent également être à portée méditerranéenne.

- Le Panel de l'APM continuera à mener des initiatives spécifiques pour promouvoir le développement économique et la création d'emplois.
- Elle continuera à promouvoir également l'établissement de la Zone méditerranéenne de libre-échange, ainsi qu'à encourager le renforcement des échanges commerciaux Sud-Sud.
- L'APM encouragera également les partenariats entre le secteur public et le secteur privé ainsi que les investissements dans la région, en se concentrant en particulier sur les PME.
- L'assemblée développera des relations institutionnelles avec la BERD dans le but de mettre en place un mécanisme de financement de soutien aux PME.
- L'APM facilitera et coordonnera la création de la « Communauté méditerranéenne de l'énergie ».

Environnement

- l'APM mettra l'accent sur la nécessité pour les parlements membres de créer des politiques d'éducation sur les questions environnementales dès le plus jeune âge. La sensibilisation de la société civile joue un rôle essentiel dans le processus de réforme.
- L'APM poursuivra son soutien au processus de transition des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables et elle en appellera aux parlements membres à demeurer engagés dans cette transition.

Dialogue et civilisation

Les femmes et l'éducation

- La promotion de l'accès à l'éducation joue un rôle important pour tous les acteurs favorables au développement de la démocratie, la tolérance et la solidarité dans la région méditerranéenne. L'APM continuera à en appeler aux parlements membres pour qu'ils mettent à jour et incluent dans leurs programmes le « Programme de Fès sur le renforcement du dialogue interculturel et interreligieux ».
- L'APM demandera à tous les parlements méditerranéens d'adopter des programmes d'échange pour les étudiants en vue de l'établissement d'une libre circulation des étudiants dans toute la région méditerranéenne, indépendamment de leur origine, semblable à celle permise par des programmes tels qu'Erasmus et Leonardo en Europe.
- L'APM continuera à promouvoir des politiques pour l'autonomisation des femmes dans tous les domaines en sensibilisant les parlements nationaux à la

question de l'égalité entre les sexes et aux problèmes rencontrés par les femmes qui entravent leur participation à la société.

- En outre, l'APM continuera à encourager les parlements membres à entreprendre des programmes pour favoriser l'accès des femmes à l'éducation comme des programmes d'alphabétisation pour adultes, des programmes de formation professionnelle ou de formation continue. Elle promouvra aussi l'égalité entre les sexes dans les postes institutionnels et décisionnels de la société.
- La mise en place de programmes d'échange pour les étudiants de la Méditerranée servira à sensibiliser la population étudiante aux questions méditerranéennes. En outre, l'APM continuera à développer la conscience de l'identité culturelle de la région et de l'importance de celle-ci dans la construction de la paix dans la Méditerranée et au-delà.
- L'APM intensifiera également ses activités en matière de sensibilisation des étudiants aux questions méditerranéennes par le biais notamment d'une coopération renforcée avec le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe à Lisbonne, les instituts universitaires et de recherche tels que le MEDAC et Mistrals à Malte, et le Président de l'APM / UNESCO à l'Université de Turin.

Stratégie de communication

- L'APM en appellera à l'intensification de l'interaction entre ses Points focaux et l'assemblée par des réunions régulières et des questionnaires périodiques. Ceci devrait inclure un contact et une coopération réguliers entre les médias et les parlementaires sur la question du fonctionnement des institutions démocratiques.
- L'APM assurera la liaison avec les parlements nationaux et les médias nationaux et régionaux afin de promouvoir une plus forte sensibilisation et une visibilité plus importante de la Journée de la Méditerranée au niveau national à travers les Points focaux de l'APM. Des activités pour les jeunes, comme par exemple des stages, seront organisés au Secrétariat de l'APM pour les citoyens des parlements membres.
- L'APM recommande la mise en place d'une conférence sur le modèle de la Conférence européenne des Présidents du Parlement, afin que les Présidents des parlements membres de l'APM puissent travailler ensemble tous les deux ans à travers des échanges directs et des rencontres bilatérales. Cette conférence inclurait une séance spécifiquement dédiée au Dialogue 5+5 et éventuellement aux membres de la Coopération du Sud-Est européen.